



IOTC-2021-CoC18-FL02[F]-CHN

Référence CTOI : IOTC2020-167

Commentaires sur les questions d'application

Chine

OBJET : Questions d'application en instance

Lors de la 17^{ème} Session du Comité d'Application de la CTOI, tenue les 1 et 2 octobre 2020, par correspondance, les Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC) ont été individuellement évaluées en ce qui concerne l'application des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI et les exigences en matière de déclaration. Sur la base de l'examen des Rapports d'application par pays, des Rapports de mise en œuvre nationaux et des rapports du Comité Scientifique, le Comité d'Application a relevé des variations du niveau d'application des CPC.

Comme convenu à la 16^{ème} Session de la Commission, le Président de la Commission est tenu de diffuser des « Lettres de commentaires » soulignant les points de non-application aux CPC concernées.

Plus précisément le Comité d'Application a noté les éléments suivants en ce qui concerne la **Chine**.

Si vous souhaitez soumettre des commentaires ou des informations supplémentaires concernant les questions soulevées dans cette lettre, nous vous invitons à répondre par écrit au Secrétaire exécutif de la Commission, dès que possible ou, au plus tard, le 8 avril 2021 (60 jours avant la Réunion de la Commission de 2021). Je vous remercie de votre attention sur cette question importante.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Mme Susan Imende
Présidente
Commission des Thons de l'Océan Indien

Annexe: Réponse à la Lettre de commentaires de la CTOI en ce qui concerne les questions d'application.

	Réponse
Le CdA A RECONNU les difficultés que la Chine continue d'affronter dans l'application d'un nombre de MCG adoptées par la Commission.	
• N'a pas fourni le rapport sur la matrice de captures nulles, comme requis par la Résolution 18/07.	Afin d'améliorer cette question, nous avons de nouveau soumis les données l'année dernière avant la réunion du CdA.
• N'a pas fourni les informations sur les mesures prises au niveau national pour suivre les prises et gérer les pêcheries de marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique, comme requis par la Résolution 18/05.	Le gouvernement de la Chine procède actuellement à la mise à jour du document juridique de gestion mais l'édition finale est toujours en cours de signature par le Ministère.